

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 novembre 2022

**CP2022_11_50
id. 6635**

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**TARIF POUR LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE
PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

Dans la continuité de l'exposition « Les années 20, promesse d'une vie meilleure ? », présentée à l'espace des Augustins de novembre 2019 à février 2020, les archives départementales préparent une publication traitant du même sujet.

Cet ouvrage sera composé de nombreuses illustrations tirées des fonds des archives départementales, mais également de collections privées. Il comportera environ 180 pages au format A4 et sera publié aux éditions In-extenso à la fin de l'année 2022.

Il est proposé que son prix de vente unitaire soit fixé au tarif de 20 €.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le prix de vente de l'ouvrage relatif à l'exposition « les années 20 » réalisé par les archives départementales au tarif unitaire de 20 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL